

Charte engagement

Opération dons de pavés

Communauté urbaine La Havre Seine Métropole

La présente charte détermine les modalités d'utilisation des matériaux mis à disposition des habitants hors professionnels du territoire communautaire.

Article 1 : Modalités

- Les matériaux sont mis à disposition gratuitement aux habitants selon la règle du « premier demandeur, premier servi », en échange de la signature de la présente charte.
- La prise en charge et la manutention des matériaux dans leur véhicule est à la charge des habitants et auront lieu sur les sites et aux horaires communiqués en amont de l'opération.

Article 2 : Engagement de l'utilisateur

Il s'engage à ne pas revendre les matériaux récupérés et à les utiliser à des fins de réemploi ou de réutilisation.

M/Mme Nom : Prénom :, domicilié au :
....., **déclare avoir pris connaissance de la présente charte et l'engagement auquel il est lié.**

Date et signature :